



# Volsan

Suite au décès de mon conjoint et papa de nos et de 21 et 12 ans, je ne peux assumer seule la facture des pompes funèbres. Toutes mes démarches se sont avérées veines, « nous ne cochons pas les bonnes cases ». Merci de votre aide

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/vT1Ukl4>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :

**Béatrice Groizeleau**